

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES
MRC D'ANTOINE-LABELLE
PROVINCE DE QUÉBEC**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-des-Écorces tenue le lundi 14 mars 2022.

Le conseil de la Municipalité de Lac-des-Écorces siège en séance ordinaire ce 14 mars 2022 à 19h à la salle du conseil municipal située au 672, boulevard Saint-François à Lac-des-Écorces.

Sont présents à cette séance :

| | |
|---------------------|------------------------------|
| Pierre Flamand | Maire |
| Serge Piché | Conseiller du district n° 1 |
| Alain Lachaine | Conseiller du district n° 2 |
| Éric Paiement | Conseiller du district n° 3 |
| Michelle Thomas | Conseillère du district n° 4 |
| Pascale Duquette | Conseillère du district n° 5 |
| Geneviève Brisebois | Conseillère du district n° 6 |

Assiste également à la séance Mme Linda Fortier, directrice générale et greffière-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le maire, M. Pierre Flamand, ouvre la séance à 19h et constate le quorum.

RÉSOLUTION N° 2022-03-8070

2. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du Conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter et d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé, à savoir :

1. **Ouverture de la séance et constatation du quorum ;**
2. **Présentation et adoption de l'ordre du jour;**
3. **Approbation des procès-verbaux :**
 - 3.1 Séance ordinaire du 14 février 2022;
 - 3.2 Séance extraordinaire 24 février 2022;
4. **Période de questions**
5. **Correspondance**
N/A
6. **Administration générale**
 - 6.1 Avis de motion du règlement numéro 266-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;
 - 6.2 Dépôt et présentation du projet de règlement numéro 266-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;
 - 6.3 Acceptation de la démission de Mme Annick Plouffe au poste de secrétaire et commis-comptable;
 - 6.4 Proclamation de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie - Le 17 mai 2022;
 - 6.5 Les élus-es municipaux québécois solidaires du peuple ukrainien;
 - 6.6 Présentation et approbation des comptes payables;
7. **Sécurité publique, sécurité incendie et sécurité civile**
 - 7.1 Adoption du rapport annuel 2020 – Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI);

- 7.2 Acceptation de la démission de M. Michel Painchaud, pompier;
- 7.3 Autorisation d'embauche de pompiers;
- 8. Travaux publics (voirie municipale)**
 - 8.1 Autorisation de libération de la retenue finale de 5% et autorisation de paiement à Pavages Multi-Pro inc.– (Travaux d'asphaltage avenue des Saules, rue de la Montagne et chemin du Tour-du-Lac-David-Nord – Appel d'offres # AOP-2020-09);
- 9. Hygiène du milieu (aqueduc, égout, matières résiduelles)**
N/A
- 10. Urbanisme et environnement**
 - 10.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 267-2022 relatif au lavage obligatoire des embarcations et de leurs accessoires afin d'assurer la protection et la conservation des lacs et cours d'eau de la Municipalité de Lac-des-Écorces;
 - 10.2 Demande d'aide financière dans le cadre du programme « Stations de nettoyage d'embarcations 2022-2023 »;
- 11. Santé et bien-être (HLM)**
N/A
- 12. Loisirs et culture**
 - 12.1 Modification de la politique de location de la salle communautaire;
- 13. Période de questions**
- 15. Divers**
- 16. Levée de la réunion**

ADOPTÉE

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLUTION N° 2022-03-8071

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 FÉVRIER 2022

ATTENDU que les membres du Conseil ont tous reçu un projet de procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 février 2022 en vue de son approbation et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Pascale Duquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2022 tel que déposé au conseil et avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2022-03-8072

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 FÉVRIER 2022

ATTENDU que les membres du Conseil ont tous reçu un projet de procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 24 février 2022 en vue de son approbation et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Pascale Duquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 février 2022 tel que déposé au conseil et avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

5. **CORRESPONDANCE**

N/A

6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

6.1 **AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 266-2022 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

La conseillère, Mme Michelle Thomas, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption le règlement portant le numéro 266-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

6.2 **DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 266-2022 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

La conseillère, Mme Michelle Thomas, dépose au conseil et fait la présentation du règlement portant le numéro 266-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

RÉSOLUTION N° 2022-03-8073

6.3 **ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MME ANNICK PLOUFFE AU POSTE DE SECRÉTAIRE ET COMMIS-COMPTABLE**

ATTENDU la réception de la lettre de démission de madame Annick Plouffe au poste de secrétaire et commis-comptable, reçue le 10 février 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents de prendre acte et d'accepter la démission, effective à compter du 14 mars 2022, de madame Annick Plouffe qui occupait le poste de secrétaire et commis-comptable et de la remercier pour ses bons et loyaux services offerts à la municipalité au cours des douze dernières années.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2022-03-8074

6.4 **PROCLAMATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE – LE 17 MAI 2022**

ATTENDU que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

ATTENDU que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

ATTENDU que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

ATTENDU que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

ATTENDU qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2022-03-8075

6.5 LES ÉLUS-ES MUNICIPAUX QUÉBÉCOIS SOLIDAIRES DU PEUPLE UKRAINIEN

ATTENDU que la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

ATTENDU que la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

ATTENDU qu'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

ATTENDU que les élus-es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

ATTENDU la volonté des élus-es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

ATTENDU la volonté des élus-es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

ATTENDU les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

Que la Municipalité de Lac-des-Écorces condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

Que la Municipalité de Lac-des-Écorces joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

Que la Municipalité de Lac-des-Écorces demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

Que la Municipalité de Lac-des-Écorces invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;

Que la Municipalité de Lac-des-Écorces déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, M^{me} Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2022-03-8076

6.6 PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES

ATTENDU le dépôt de la liste des comptes du mois de février 2022 par la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Linda Fortier, qui certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir ces dépenses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Geneviève Brisebois et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver et/ou entériner le paiement des comptes suivants, à savoir :

| Type de dépenses | Total |
|--|---------------|
| Dépenses mensuelles et incompressibles Février 2022 | 536 484,83 \$ |

ADOPTÉE

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

RÉSOLUTION N° 2022-03-8077

7.1 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2020 – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE (SCRSI)

ATTENDU que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Antoine-Labelle est entré en vigueur le 3 juin 2005;

ATTENDU que l'article 35 de la loi sur la Sécurité incendie prescrit que chaque municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel;

ATTENDU que le ministère de la Sécurité publique a fourni un modèle de présentation du rapport annuel avec ses exigences;

ATTENDU que le rapport d'activités 2021 de la MRC d'Antoine-Labelle intègre le bilan des réalisations de la Municipalité de Lac-des-Écorces en lien avec le plan de mise en œuvre locale adopté et intégré au schéma;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Pascale Duquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le rapport d'activités 2021, tel que déposé, soit adopté et transmis au ministère de la Sécurité publique par la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2022-03-8078

7.2 ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE M. MICHEL PAINCHAUD, POMPIER

ATTENDU la réception de la lettre de démission de M. Michel Painchaud, pompier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Michelle Thomas et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la démission de M. Michel Painchaud qui occupait le poste de pompier et de lui transmettre nos remerciements pour ses bons et loyaux services offerts au cours des dernières années.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2022-03-8079

7.3 AUTORISATION D'EMBAUCHE DE POMPIERS

ATTENDU la tenue du comité de sélection du service de sécurité incendie de Rivière Kiamika le 9 février 2022;

ATTENDU la recommandation d'embauche du comité de sélection et du directeur du service de sécurité incendie de Rivière Kiamika, M. Simon Lagacé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Michelle Thomas et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'embauche et de nommer messieurs Jimmy Piché, Charles Bélanger et Éric Sergerie à titre de pompiers au service de sécurité incendie de Rivière Kiamika, et ce, rétroactivement au 10 février 2022.

ADOPTÉE

8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE MUNICIPALE)

RÉSOLUTION N° 2022-03-8080

8.1 AUTORISATION DE LIBÉRATION DE LA RETENUE FINALE DE 5% ET AUTORISATION DE PAIEMENT À PAVAGES MULTI-PRO INC. (TRAVAUX D'ASPHALTAGE AVENUE DES SAULES, RUE DE LA MONTAGNE ET CHEMIN DU TOUR-DU-LAC-DAVID NORD - APPELS D'OFFRES #AOP-2020-09

ATTENDU que ce Conseil octroyait un contrat à Pavages Multi-Pro inc. pour effectuer les travaux d'asphaltage sur l'avenue des Saules, la rue de la Montagne et le chemin du Tour-du-Lac-David-Nord, aux termes de la résolution numéro 2020-10-7598;

ATTENDU la réception définitive des ouvrages et recommandation de paiement de la retenue finale de 5% au montant de 11 223,91\$ incluant les taxes applicables pour les travaux d'asphaltage sur l'avenue des Saules, la rue de la Montagne et le chemin du Tour-du-Lac-David-Nord;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Linda Fortier, à libérer et acquitter la retenue finale de 5%, soit un montant de 11 223,91\$ incluant les taxes applicables pour les travaux d'asphaltage sur l'avenue des Saules, la rue de la Montagne et le chemin du Tour-du-Lac-David-Nord.

ADOPTÉE

9. HYGIÈNE DU MILIEU (AQUEDUC, ÉGOUT, MATIÈRES RÉSIDUELLES)

N/A

10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

10.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 267-2022 RELATIF AU LAVAGE OBLIGATOIRE DES EMBARCATIONS ET DE LEURS ACCESSOIRES AFIN D'ASSURER LA PROTECTION ET LA CONSERVATION DES LACS ET COURS D'EAU DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES

La conseillère, Mme Michelle Thomas, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption le règlement portant le numéro 267-2022 relatif au lavage obligatoire des embarcations et de leurs accessoires afin d'assurer la protection et la conservation des lacs et cours d'eau de la municipalité de Lac-des-Écorces et dépose au conseil le projet de ce règlement.

RÉSOLUTION N° 2022-03-8081

**10.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME
« STATIONS DE NETTOYAGE D'EMBARCATION 2022-2023 »**

ATTENDU que la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière auprès du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) dans le cadre du Programme « Stations de nettoyage d'embarcations 2022-2023 »;

ATTENDU que l'objectif du programme est de participer à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EAE) et les organismes pathogènes de la faune aquatique en encourageant l'implantation ou la réfection de stations de nettoyage d'embarcation;

ATTENDU que la Municipalité projette une nouvelle station de nettoyage d'embarcations permanente située dans le secteur Lac-des-Écorces et pouvant desservir l'ensemble de ses cours d'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Pascale Duquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- Que la Municipalité de Lac-des-Écorces désigne Mme Sandra Laberge, directrice du Service de l'urbanisme, comme personne autorisée à agir au nom de la Municipalité pour présenter la demande d'aide financière auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) dans le cadre du programme « Stations de nettoyage d'embarcations 2022-2023 »;
- Que soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Lac-des-Écorces à payer sa part des coûts admissibles au projet, soit 25 % du montant total.

ADOPTÉE

11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE (HLM)

N/A

12. LOISIRS ET CULTURE

RÉSOLUTION NO: 2022-03-8082

**12.1 MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE LOCATION DE LA SALLE
COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU la recommandation de la technicienne du service des loisirs;

ATTENDU que ce Conseil désire modifier la grille tarifaire relative à la politique de locations de salles, d'infrastructures et d'équipements municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier la grille tarifaire relative à la politique de locations de salles, d'infrastructures et d'équipements municipaux afin d'y ajouter la possibilité de location de la salle communautaire de Lac-des-Écorces pour une période de 2 heures au montant de 35 \$ à la condition expresse de ne pas nuire à la location de la salle communautaire pour une période de 4 heures, cette dernière ayant préséance sur une location de 2 heures.

ADOPTÉE

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. DIVERS

RÉSOLUTION N° 2022-03-8083

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Alain Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 19h42.

ADOPTÉE

Pierre Flamand
Maire

Linda Fortier
Greffière-trésorière et directrice générale

Je, Pierre Flamand, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

Pierre Flamand
Maire